

# COMMUNE DE SERGY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT  
DE L'AIN*

L'An deux mille vingt-six, le quinze avril,  
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session  
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous  
la présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la  
convocation  
15 avril 2025*

Nombre de conseillers présents et représentés : 16

Nombre de pouvoirs : 1

**Présents** : Mesdames : C. MOINE, Y. TALHI, R. CHEVALLET, M. BOYER, M. CALMELS, I. PICHARD, C. CIMAROSTI.

Messieurs : J-C. CLEMENT, C. MOINE, M. SIMON, J-M. LABROSSE, P. MARTINELLI, P. RICO, E. VEYRUNES, X. BERNARD.

**Pouvoir** : Monsieur V. RINALDI donne pouvoir à Monsieur J-C. CLEMENT.

**Excusées** : Mesdames : A. MICHAUD, A. KONDZIELA, L. DEWILDE.

*Secrétaire de séance : Monsieur C. MOINE*

---

**N°2026.019 Objet – Délibération portant sur l'élection du président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-4,

**Vu** la candidature de Monsieur Jean-Claude CLEMENT,

**Considérant** que dans les séances où le conseil administratif ou compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

**Considérant** que le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est procédé à l'élection du président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025.

Il est proposé un vote à main levée, qui est accepté.

---

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

- **DECIDE** d'élire le président de séance.

Candidature déclarée : Jean-Claude CLEMENT

Résultat du vote : Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

Est élu : M. Jean-Claude CLEMENT, président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certification du  
caractère exécutoire de la présente  
délibération.

A Sergy, le 21 avril 2026

Le Maire, C. MOINE

